

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 26 AVRIL 2017 : DELIBERATION N° 46

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / ITOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 18 AVRIL 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le vingt-six avril à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J.-Y.HERBEUVAL - M.-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - B FEDELI - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

**Naguib REFFAS (à Jean-Pierre COULON)
Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)
Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)
Pascaline MATAGNE (à Bernadette MORIAME)
Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)
André PIEGAY (à Yves ZUMSTEIN°)
Denis DEJARDIN (à Stéphanie CORDIER)
Naëlle TAJDIRT (à Samia SERHANI)
Louis-Armand DE BEJARRY (à Béatrice FEDELI)**

EXCUSE(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI - Christophe DI POMPEO

SECRETARE DE SEANCE : Frédéric LEFEBVRE

**OBJET N° 17 : Dénomination de la nouvelle salle de spectacles de Sous le Bois :
« L'atelier Renaissance »**

Vu le Code Général des Collectivités locales, notamment l'article L.2121-29 relatif aux compétences du conseil municipale chargé de régler, par délibération, les affaires de la commune

Vu la réponse ministérielle du 2 janvier 2014 relative à la compétence du conseil municipal en matière de dénomination d'un équipement municipal.

Vu l'Arrêt de la Cour administrative d'Appel de Marseille du 12 novembre 2007 traitant de la conformité à l'intérêt public local de la dénomination d'un lieu ou équipement public

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, éducation, petite enfance, jeunesse, tourisme », en date du 20 mars 2017.

Considérant que la dénomination des voies et édifices publics relève de la compétence du conseil municipal,

Que la dénomination d'une voie ou d'un édifice public doit respecter le principe de neutralité du service public,

Qu'à ce titre, l'attribution d'un nom à un espace public ne doit pas être de nature à provoquer des troubles à l'ordre public, ni à heurter la sensibilité des personnes, ni à porter atteinte à l'image de la ville ou du quartier concerné.

Considérant que suite à la destruction par la tornade de la Salle des fêtes du quartier de Sous le Bois située place de L'industrie à Sous le Bois, la Ville a décidé de procéder à une construction nouvelle.

Qu'à ce jour, les travaux sont terminés il y a lieu de de lui donner un nom.

Que différentes propositions ont été soumises et qu'il a été retenu, pour cette nouvelle salle de Spectacle, le nom de « *l'Atelier renaissance* » afin de rappeler à la fois le passé industriel du quartier, la mission d'outil culturel que le bâtiment est appelé à remplir.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal :

- De nommer la nouvelle salle de Spectacle « *l'Atelier Renaissance* »

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Accepte** de nommer la nouvelle salle de Spectacle de Sous-Le-Bois «*l'Atelier Renaissance* ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,



Arnaud DECAGNY

